

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf du mois de novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

**N°90**

Date de Publication	<b>28 NOV. 2019</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité	<b>28 NOV. 2019</b>
Date de la convocation	<b>7 novembre 2019</b>

**Présents :**

Mmes BERTRAND, BREZZO, FAURE-BRAC, FOURETS, GOBET, LABI, MATEO, SAINT CLAIR, SIMONIAN, SOULAYROL.  
MM. CAUNAC, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE REYMOND, RIVIERE.

**Pouvoirs :**

Mme DESBIEF à M. CHAIX  
Mme GAWLIK à M. CAUNAC  
M. GENEST à M. RIVIERE  
Mme HATEMIAN à M. MORTELETTE  
Mme MAZEROLLE à Mme le Maire  
M. SIEPEN à Mme BREZZO

**Absent :**

M. MALAKIAN

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

**Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental.  
Fonds Départemental pour la mise en œuvre du plan Climat-Air-Energie.**

Madame le Maire expose à ses collègues que la Commune de Cassis souhaite doter ses Services Techniques, d'un véhicule utilitaire électrique portant le nom de Goupil et d'un chariot élévateur.

Le véhicule est 100% électrique, écologique et économique. Il répond aux différents besoins : arrosage des bacs, collecte des feuilles et transport du matériel.

Le chariot élévateur est électrique. Il facilitera la manutention aux ateliers municipaux.

Ces opérations sont susceptibles de bénéficier de l'aide du Conseil Départemental :

- ✓ **Véhicule électrique**
  - Montant HT 21 425.15 €
  - Subvention du Département 14 997.60 €
  - Financement commune 6 427.55 €
  
- ✓ **Chariot élévateur**
  - Montant HT 31 300.00 €
  - Subvention du Département 21 910.00 €
  - Financement commune 9 390.00 €

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- De solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de 70% du montant hors taxe, conformément au plan de financement ci-dessus mentionné,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 19 novembre 2019.

Le Maire,  
Danielle MILON

